



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS**

**FORCE OUVRIÈRE**

## **Compte-rendu de la réunion DI/DR/OS du 28/04/20**

Le DI remercie l'ensemble des syndicats pour le travail accompli, pour cette dernière audioconférence avec lui.

### **1 / Point effectifs (au 27 avril) :**

La sous-direction RH demande à l'heure actuelle des informations plus précises sur la situation des agents, notamment pour ceux qui sont considérés « personnes fragiles » ou en télétravail.

- 267 agents présents dans les services
- 605 en ASA
- 218 télétravail (dans son acceptation large)
- 0 en quatorzaine en Op/Co et 5 en Surv
- 38 Op/Co à domicile pour pathologies lourdes, 17 en Surv
- agents soupçonnés atteints ou malades du Covid : 4 en Op/Co et 9 en Surv soit 13 agents contre 6 la semaine précédente.
- 159 agents SU en ASA pour baisse d'activité

Nous constatons une augmentation importante des agents malades. Les OS souhaitent qu'une étude soit faite pour savoir s'il s'agit d'agent qui était en présentiel.

### **2 / Le plan de reprise d'activité progressif :**

Les mesures de protection et la distanciation sont de plus en plus nécessaires. Le sujet qui n'est toujours pas tranché est celui du port du masque, il faudra attendre les déclarations du premier ministre cet après-midi.

La reprise sera forcément progressive afin d'assurer au mieux la protection des personnes. Le plan de reprise d'activité a été conçu en deux parties :

- un socle de mesures communes à toutes les DR et services de la DI du Grand-Est. Il sera appuyé sur une fiche de mesures de prévention qui sera diffusée à tous les chefs de services.

- une deuxième partie propre à chaque DR et services (RI, SNDFR). Identification des missions qui pourront être reprises de suite ou progressivement. Adaptation progressive pour s'ajuster à la réalité (notion de réversibilité des mesures).

Par ailleurs, une ébauche a déjà été faite par la DG, mais n'a pas été diffusée en attendant l'intervention du ministre ce jour. Des questions restent en suspens, comme celle concernant le port du masque par exemple.

Au plan local, seront reprises les activités secteurs par secteur (surveillance, opérations commerciales, fret express...), en mettant en avant les missions prioritaires.

Plusieurs questions se posent :

- le volume horaire : une souplesse sera indispensable, afin de faciliter le trajet des personnes qui seraient obligés de prendre leur véhicule personnel en lieu et place des transports en commun, mais aussi lorsqu'il y a des contraintes familiales, notamment pour ce qui est de la dépose et de la récupération des enfants après l'école.

- les agents concernés par les enfants scolarisés : les dates de reprise étant encore incertaines, il faudra tenir compte de la situation des agents concernés par la garde. Par ailleurs, la solidarité familiale (grands-parents s'occupant des enfants) ne pourra plus fonctionner de la même manière en raison de la nécessité de préserver les personnes âgées. Se pose une question supplémentaire dans le cas où les cantines ne reprendraient pas.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de veiller à ne pas sanctionner les agents qui feront le choix de ne pas remettre leurs enfants à l'école et de leur offrir des solutions alternatives. Il est proposé de jouer sur le volume horaire, pour pouvoir faire du présentiel et le complément en télétravail le cas échéant. Ces aspects sont encore plus difficiles à gérer pour les agents de la surveillance.

- les agents dans les services : privilégier le télétravail dès que possible, reprise en pourcentage n'est pas une obligation, identifier le nécessaire en priorité. L'objectif est d'avoir le moins d'agents possible dans un même service, le travail en équipe restera une priorité.

- le statut santé fragile doit être clarifié et la possibilité de faire un travail, ne serait-ce que sur le plan psychologique. Le médecin de prévention doit autoriser le retour en présentiel pour un ou deux jours, à condition que l'on puisse doter ces agents en équipements de protection adéquats.

- les directeurs ont été invités à faire remonter le besoin des services en télétravail. On étudie aussi la possibilité de cloisons en plexiglas amovibles.

### **3 / Point sur la SURV :**

La DI a mis en place un suivi de la consommation des EPI.

Une commande interministérielle a été passée elle devrait faire l'objet d'une livraison avant le 11 mai.

Les blocs sanitaires pour les PPA ont été commandés et seront livrés la semaine prochaine.

Dans l'hypothèse d'une canicule ou de forte pluie la location de barnums pour s'abriter est à l'étude.

Il est rappelé qu'il est important pour une efficience de l'élaboration des cotes de service de connaître suffisamment à l'avance les directives, notamment quant à la tenue des PPA.

#### **4 / Les prochaines réunions institutionnelles :**

Un CTSD d'information se fera le 7 mai prochain, l'après-midi. Un groupe de travail pourrait se faire le matin.

Des CHS-CT devraient aussi pouvoir se faire, notamment pour la reprise.

Ces réunions pourraient être faites en audioconférence ou en visioconférence (ce qui est cependant plus risqué, en raison de la nécessité de se déplacer dans les DR).

#### **5 / Questions diverses :**

##### Le SNDFR :

Suite au communiqué de presse du 17 avril 2020 concernant la trimestrialisation de la TICPE pour 2020, la charge de travail va d'être doublée lors de la reprise. On passera de 60000 à 120000 dossiers pour la TICPE. 18 agents en télétravail, renforcés à partir de cette semaine de 10 agents supplémentaires gèrent la TICPE sur SIDECARWEB et DRIVE pour la TSVR et environ 24 agents en présentiel résorbent le retard de la TICPE papier accumulé depuis le 13 mars.

D'autres effets néfastes se profilent demandant aux agents un traitement encore plus rigoureux et minutieux et donc inévitablement un allongement du temps de traitement des demandes : le risque de doublons entre une demande papier ou une demande SIDECARWEB pour la même période (opérateurs se rendant compte que le papier n'était pas traité depuis le début du confinement), risque de demande prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 mais déposé sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2019 (le formulaire au trimestre n'est pas encore paru), renvoi massif des demandes semestrielles en juillet 2020 (mauvais formulaire) , et risque de fraude accrue (litrages déclarés au trimestre alors que litrages utilisés sur le semestre)

Il est rappelé que cette charge de travail supplémentaire tombe au plus mal dans le cadre de la restructuration en cours suite au rapport GARDETTE !

Comment gérer une charge de travail multipliée par 2 lorsque des effectifs sont censés partir sur les nouvelles activités (RTC-TICPE LESQUIN)

Il est donc impératif de tirer la sonnette d'alerte et de demander le report des nouvelles activités au SNDFR

La problématique quant aux difficultés pour les redevables de payer les échéances de TSVR est soulevé (envoi et traitement des AD par la RI). La DI indique qu'il faudra prévoir une concertation entre la DI et le SNDFR pour le plan de reprise.

Madame Delaunay nous informe que la Direction Générale travaille à ce jour sur le sujet.

Le DI nous remercie une dernière fois pour le travail accompli, avant son départ à la retraite à la fin du mois.